

AUDITEUR INTERNE ENERGETIQUE ""BATIMENTS""

RS912 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Tous les secteurs peuvent être concernés

- Mener avec méthode et qualité un audit énergétique d'un bâtiment selon les exigences de la nouvelle norme EN 16247-1 et 2
- Identifier les autres nouveautés normatives attendues sur la performance énergétique des bâtiments (projet EN 15603 « Performance énergétique des bâtiments »)
- Savoir interpréter ou réaliser un diagnostic de performance énergétique pour en déduire une priorité de travaux (ce cycle de formation vous permet en parallèle de la certification de personne auditeur énergie bâtiment, d'être certifié DPE sans et avec mention)
- Identifier et mesurer les déperditions thermiques et être capable de proposer des solutions d'amélioration énergétique
- Maîtriser les méthodes d'amélioration des performances énergétiques au niveau du bâti

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Expertise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments selon les exigences de la norme NF EN 16247-1 et 2

Notions fondamentales :

- de la thermique appliquée au bâtiment,
- de l'enveloppe et des systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- et de la méthodologie d'audit énergétique appliquée aux bâtiments.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour vous présenter à l'examen vous devez répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

En fonction du niveau de votre diplôme, le nombre d'année(s) d'expérience professionnelle requis varie :

- Diplôme inférieur au niveau II: 5 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau II:

3 ans d'expérience professionnelle

- Diplôme de niveau I: 2 ans d'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle doit avoir été acquise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments.

Formation à l'audit – obligatoire :

Dans les 3 années précédant la candidature, vous devez avoir suivi une formation aux exigences de l'audit énergétique prévues par les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2 d'une durée totale minimum de 35 heures.

Cette formation doit permettre au candidat de disposer des notions fondamentales :

- De la thermique appliquée au bâtiment,
- De l'enveloppe et de ses systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- De la méthodologie de l'audit énergétique appliquée aux bâtiments.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/912/>